

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 22
Votants 27
Quorum 14

L'an deux mille vingt trois

Le : 14 décembre

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1^{er} adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE, Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Pierre MARCOUX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Charlélie ARNAUD.

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX à Sébastien OLIVIER, Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Cyril RONZE à Gérard DI FRUSCIA, Charlélie ARNAUD à Marine TOINON.

SECRETAIRE : Véronique GENEVRIER.

Délibération n°2023_12_03

OBJET : MODIFICATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE LEONARD DE VINCI.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu le Code de l'Education, et notamment l'article D 422-12 à D 422-31,

Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du Conseil d'Administration des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement,

Vu la délibération n°2020-07B-04 du 15 juillet 2020 portant sur l'élection des délégués du conseil municipal dans les organismes extérieures, notamment le Collège Léonard De Vinci de Saint-Romain-le-Puy,

Considérant que M. Cyrille GENEVRIER ne souhaite plus siéger au Conseil d'Administration du collège Léonard De Vinci,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend acte de la décision de M. Cyrille GENEVRIER de ne plus siéger au Conseil d'Administration du Collège Léonard De Vinci à compter de ce jour,**
- prend acte du souhait de Mme Guylaine FAYOLLE de siéger au Conseil d'Administration du Collège Léonard De Vinci à compter du 15 décembre 2023,**
- précise que les déléguées titulaires sont Mmes Annick BRUNEL et Annie OSTARD et les déléguées suppléantes sont Mmes Guylaine FAYOLLE et Nathalie FERNANDEZ pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration du Collège Léonard De Vinci,**
- charge Madame le Maire ou son représentant d'informer la direction du Collège Léonard De Vinci.**

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 19 décembre 2023.

Le Maire
Annick BRUNEL



La Secrétaire de séance,
Véronique GENEVRIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :